Déclaration préalable de la CAPA Hors Classe du 14 mai 2019

Sur le contexte général dans la fonction publique

La réforme de la Fonction Publique envisagée prévoit de développer la rémunération au mérite et la culture du résultat au détriment du principe de carrière faisant primer l'intérêt personnel sur l'intérêt général. La généralisation annoncée du recours au contrat en lieu et place du recrutement de titulaires vise l'installation de la précarité et la disparition des personnels sous statut.

Le dessaisissement des commissions paritaires, leur marginalisation dès le 1er janvier 2020, romprait totalement avec le mouvement de démocratisation de la fonction publique, qui a prévalu au cours du XX° siècle, mouvement dont le programme du CNR et les lois Le Pors de 1983 / 1984 sont des jalons importants. L'article 1 du projet de loi Blanquer qui prévoit qu'un fonctionnaire pourrait être inquiété dès lors que son administration considère qu'il a nui à l'image et à la réputation du service public d'éducation va à l'encontre de la démocratisation du fonctionnement de nos institutions à laquelle aspirent nos concitoyens.

Pour les psychologues EDO, nous constatons encore une fois que le dialogue social est au point mort mais que la volonté du ministère de casser le service public d'orientation de l'Education nationale persiste : d'ici à 3 ans, ne laisser subsister qu'un CIO par département ; nommer de petits regroupements de PsyEN-EDO dans certains lycées. Quant aux DCIO, ils seraient rapatriés dans les DSDEN ou sur les SAIO, impactés eux aussi par la réforme territoriale. Avec celle-ci, les priorités du recteur de région académique porteront sur la cohérence avec l'insertion professionnelle régionale dans une vision adéquationniste de l'orientation qui se soucie bien peu de la psychologie des adolescents et des psychologues !

Plusieurs régions, dont la nôtre, sont à l'offensive pour tenter d'imposer la mise à disposition des DCIO pour l'ingéniérie de l'information sur les formations et les métiers, alors que, selon la loi, seuls les volontaires pourront demander un détachement.

La réforme Blanquer vise donc à libéraliser le champ de l'orientation scolaire au profit de « start up » et officines privées où le numérique remplacerait le contact humain avec le psychologue.

Pour les psychologues EDA : alors que le nouveau corps a été créé depuis presque deux ans, nous continuons à dénoncer les dysfonctionnements et les paradoxes de la gestion administrative des Psy-EN intervenant dans le premier degré :

- Pour le mouvement, les PsyEN EDA sont contraints de faire acte de candidature sur des établissements (circonscription) qui sont aussi étendus que des zones de remplacement ; c'est un mouvement à l'aveugle où les PsyEN ont très peu de visibilité sur leur futur endroit d'exercice. Nous continuons à revendiquer que l'école de rattachement devienne l'établissement de référence.
- Considérés comme étant affectés sur un établissement du second degré (la circonscription), cet établissement ne peut bénéficier, pour le moment, d'une enveloppe de fonctionnement spécifique. Nous demandons à ce que les circonscriptions soient dotées d'un budget de fonctionnement pour les psychologues-EDA.

Sur la question de l'avancement

Cette CAPA traite des recours de l'appréciation des Psy-EN sur la valeur professionnelle dans le cadre du 3ème entretien de carrière pour l'accès à la hors classe. Si la mise en place du PPCR constitue une évolution positive pour les carrières des psychologues de l'EN, ces dispositions arrivent dans un contexte dégradé. Si la FSU reconnaît l'évaluation régulière du travail effectué, elle milite pour la déconnexion entre l'évaluation et le déroulement de carrière. Elle souhaite que l'expérience professionnelle mesurée par l'ancienneté soit prioritairement prise en compte pour le changement de grade.

Si la valeur professionnelle devrait être le critère différenciateur, force est de constater que les avis portés sont parfois ressentis comme injustes. Ils relèvent de la subjectivité du supérieur hiérarchique et créent des inégalités. Ils sont aussi guidés par des quotas qui n'ont rien à voir avec la valeur du travail effectué par le professionnel. A la FSU, nous souhaitons que les promotions puissent bénéficier au plus grand nombre.

Enfin le PPCR indique que dorénavant la carrière de l'agent doit se dérouler sur deux grades, nous veillerons à ce que l'administration se donne les moyens de respecter ses engagements en prenant en compte outre l'avis, l'ancienneté des agents au vu des arguments précités. Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que les avis donnés par la hiérarchie soient minorés, pourquoi pas supprimés, et que l'ancienneté de corps puis l'âge constituent les critères prioritaires pour les changements de grade.

Les commissaires paritaires SNUipp/Snes FSU